



# COMITÉ INTERMINISTÉRIEL TOURISME

**LE TOURISME, GRANDE PRIORITÉ NATIONALE :  
UNE MOBILISATION RENFORCÉE**

7 novembre 2016 – Paris

DOSSIER DE PRESSE



---

## INTRODUCTION

---

**Un milliard de touristes voyagent à travers la planète.** Ils seront 1,4 milliard en 2020 et 1,8 milliard en 2030 selon l'Organisation mondiale du tourisme. Ces touristes vont générer pour les pays et territoires qui les accueilleront de nombreux emplois, et des centaines de milliards de devises.

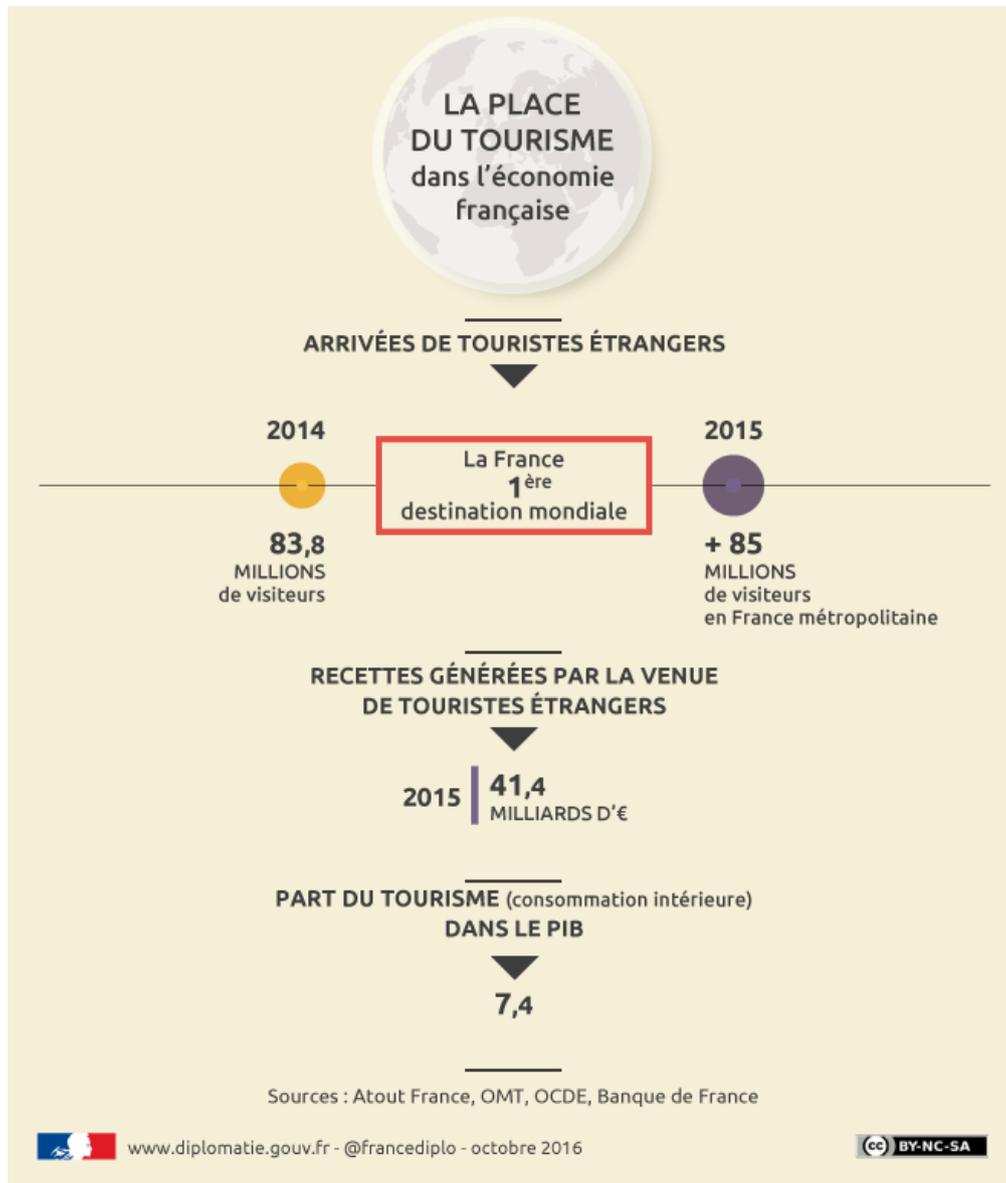
**En France, le tourisme représente 7,5 % de la richesse, près de deux millions d'emplois,** et contribue positivement à la balance commerciale de la France (+ 6,8 milliards d'euros en 2015). Au-delà de cet apport économique considérable, le tourisme est un formidable vecteur d'attractivité et de rayonnement pour notre pays. C'est également dans ce cadre que **le développement du tourisme domestique (2/3 des recettes touristiques) doit être soutenu.**

Les atouts de la France doivent toutefois être cultivés et développés face à une concurrence de plus en plus vive. En effet, si la **France est la première destination touristique** au monde depuis les années 1980, nous avons par exemple accueilli près de **85 millions de touristes étrangers en 2015**, parmi lesquels 80 % venant d'Europe, les plus forts relais de croissance correspondent aux clientèles lointaines, notamment asiatiques. Pourtant, concernant les recettes du tourisme, nous ne figurons qu'en 3<sup>e</sup> position, derrière les Etats-Unis et l'Espagne. **C'est donc un enjeu stratégique pour les territoires français.**

# LE TOURISME, GRANDE PRIORITÉ NATIONALE : UNE MOBILISATION RENFORCÉE

## COMITE INTERMINISTERIEL TOURISME

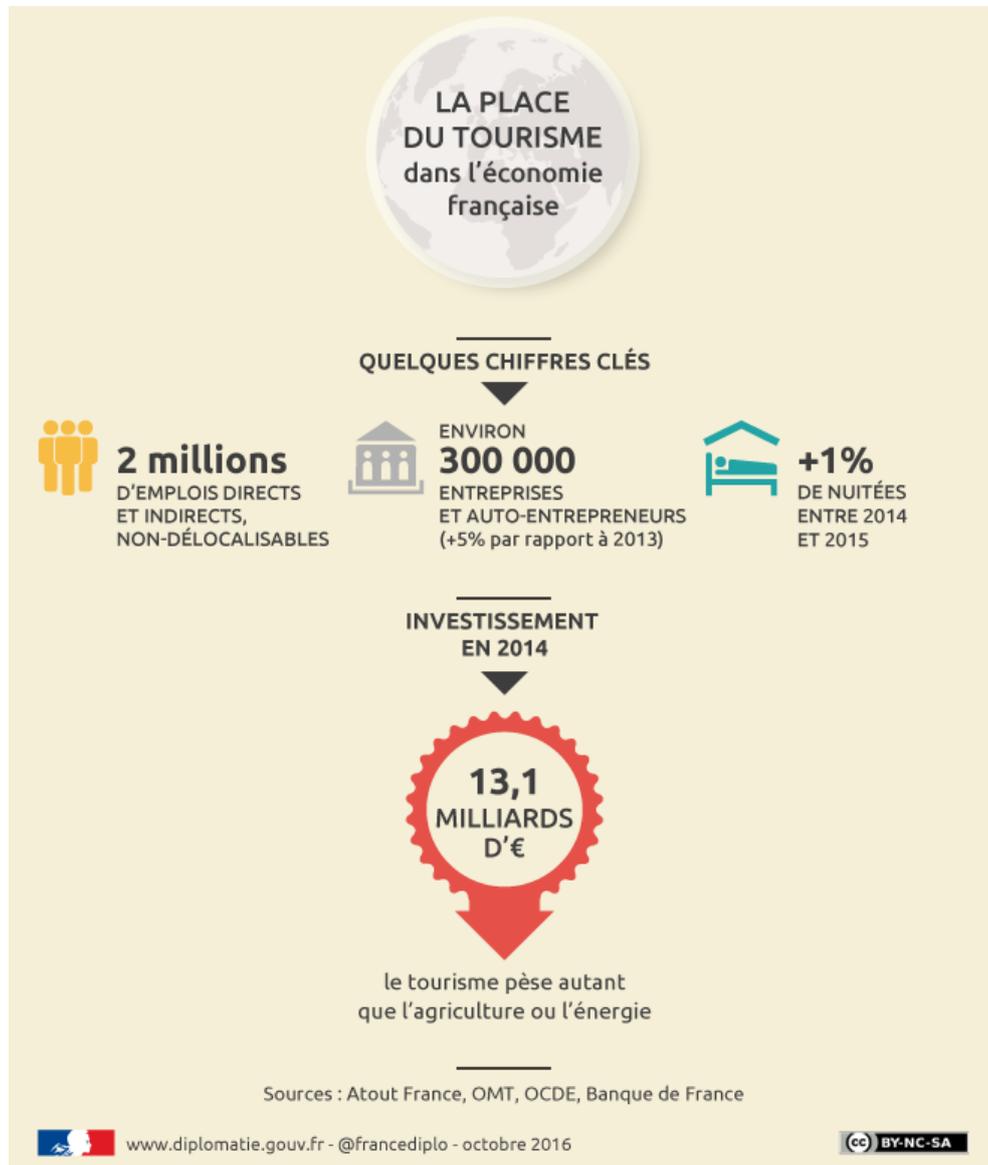
7 novembre 2016 – Paris



# LE TOURISME, GRANDE PRIORITÉ NATIONALE : UNE MOBILISATION RENFORCÉE

## COMITE INTERMINISTERIEL TOURISME

7 novembre 2016 – Paris



# LE TOURISME, GRANDE PRIORITÉ NATIONALE : UNE MOBILISATION RENFORCÉE COMITE INTERMINISTERIEL TOURISME

7 novembre 2016 – Paris

---

PARTANT DU CONSTAT QUE NOUS POUVONS ET DEVONS FAIRE MIEUX POUR DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA FRANCE, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A FAIT DU TOURISME UNE PRIORITE NATIONALE.

---

Il s'agit à la fois de **maintenir et d'augmenter notre part de marché mondiale** (actuellement de 8 %) en fidélisant les touristes ayant déjà séjourné en France et en attirant de nouvelles clientèles, de maximiser l'impact du tourisme pour l'économie et pour l'emploi, de rehausser et diversifier notre offre, de mieux irriguer l'ensemble des territoires, et de favoriser un tourisme durable. Ainsi, depuis 2012, **le Gouvernement s'est efforcé de construire une stratégie ambitieuse** avec l'ensemble des territoires et des acteurs qui font le tourisme au quotidien.

Un travail au long cours a permis d'adopter très régulièrement de **nouvelles mesures pour s'adapter constamment aux évolutions du secteur** et pour **garantir aux touristes français et étrangers les meilleures conditions de visite.**

## OCTOBRE 2013-JUIN 2014

Assises du tourisme : vaste consultation des acteurs du secteur et 30 mesures phares pour atteindre 100 millions de touristes étrangers en 2020.

## OCTOBRE 2015

Première conférence annuelle du tourisme et série de nouvelles mesures sur le numérique, la formation, l'investissement et l'accueil.

## MARS 2016

Soutien renforcé aux professionnels du tourisme suite aux attentats.  
Plan spécifique pour Paris.

## SEPTEMBRE 2016

10 millions d'euros supplémentaires pour la promotion du tourisme.

## 7 NOVEMBRE 2016

Comité interministériel : mesures concrètes sur l'accueil et la sécurité des touristes en France comme sur le soutien à la profession.

## 17 NOVEMBRE 2016

2<sup>e</sup> conférence annuelle du tourisme.

---

TOUTEFOIS, DEPUIS UN AN, LA SITUATION A FORTEMENT EVOLUE.

---

Si, après les attentats de janvier 2015, une résilience avait été constatée, **les attentats de novembre 2015 puis de juillet 2016 ont modifié la perception que les touristes étrangers ont de notre pays mais aussi fragilisé le tourisme des Français vers la capitale.**

De surcroît, plusieurs autres facteurs ont contribué à altérer les résultats du secteur : les difficultés économiques dans plusieurs marchés émetteurs, les mauvaises conditions météorologiques, avec 50 jours de pluie supplémentaires au deuxième trimestre par rapport à l'année précédente, le calendrier (deux jours fériés hors week-end contre cinq en moyenne), les grèves mais aussi la perception des risques liés à la délinquance classique, qui a eu une influence nette sur certaines clientèles, notamment les plus aisées et/ou celles originaires d'Amérique du Nord et d'Asie.

**Au-delà de la poursuite des mesures structurelles d'amélioration de notre offre et de la redéfinition de notre stratégie de promotion, des mesures conjoncturelles de soutien restent nécessaires.**

C'est la raison pour laquelle des mesures d'urgence ont été mises en œuvre, dans le cadre du comité d'urgence économique pour le tourisme réuni le 13 juillet et le 13 septembre par le Ministre des Affaires étrangères et du Développement international et dans celui de la cellule de continuité économique sous la responsabilité du Ministre chargé de l'Economie, pour soutenir les acteurs et renforcer la promotion. **Ce comité interministériel est une nouvelle étape de mobilisation et d'engagement du Gouvernement pour le secteur du tourisme.**

**Il sera suivi le 17 novembre par la deuxième conférence nationale du tourisme organisée par le Ministre des Affaires étrangères.** Dans ce cadre, les professionnels du tourisme, hôteliers et plateformes de réservation annonceront des mesures en direction de leur clientèle, démontrant l'engagement de tous, professionnels et pouvoirs publics au service du tourisme français.



LE TOURISME, GRANDE PRIORITÉ NATIONALE : UNE MOBILISATION RENFORCÉE  
COMITE INTERMINISTERIEL TOURISME

7 novembre 2016 – Paris

---

DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS

---

## SYNTHESE DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU SECTEUR ANNONCES LE 7 NOVEMBRE 2016

---

- **Un plan d'action immédiat pour garantir la sécurité des touristes sur tout le territoire – 15,5 M€.**
  - Abondement du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) pour renforcer la sécurité des lieux touristiques principalement en équipements de vidéo protection - **10 M€.**
  - Abondement de 4 millions d'euros du fonds d'urgence au spectacle vivant – **4 M€.**
  - Renforcement de la sécurisation dans les transports et fluidification du parcours du touriste dans les aéroports parisiens avec l'installation de 87 nouvelles bornes de contrôle automatisé aux frontières (PARAFE II).
  - Création d'une structure de coordination sécurité tourisme dans chaque département.
  
- **Des moyens supplémentaires pour renforcer les actions de promotion auprès des touristes français et étrangers – 10,5 M€.**
  - Moyens supplémentaires alloués à Atout France pour mener des actions ciblées avec les collectivités et les acteurs privés auprès des marchés internationaux en renforçant les actions de communication sur internet et les réseaux sociaux pour l'améliorer l'e-réputation de la « destination France ».
  - Dispositif de communication déployé par le Service d'Information du Gouvernement (SIG) pour mener des actions sur les réseaux sociaux à destination des touristes français.
  
- **Des mesures de soutien aux professionnels et aux salariés du secteur touristique – plus de 11 M€.**
  - **Bonification des prêts** pour soutenir la modernisation des professionnels du secteur hôtellerie-café-restaurant (HCR) pour un montant de **1,75 M€.**
  - **Faciliter le recours à l'activité partielle** (les autorisations sont d'ores et déjà passées de 12 à 18,5 M€ soit une **augmentation de 30%**).
  - Cofinancement d'actions de développement des compétences – **3,3M€.**
  - Mesures de simplification pour les acteurs du commerce : **maintien du seuil de 15 k€ pour le paiement en liquide des articles de luxe** pour les non-résidents et lancement **d'une étude sur l'assouplissement des règles de détaxe** pour les touristes internationaux.
  
- **Des mesures pour encourager le départ en vacances des Français les plus modestes – 5,7 M€.**
  - Dispositif d'aide au départ en vacances pour les retraités modestes par l'abondement de l'Association nationale des chèques vacances – **5,7 M€.**

## 1/GARANTIR LA SECURITE DES TOURISTES SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANÇAIS

---

Le Gouvernement considère que la sécurité des touristes est un enjeu rendant nécessaire la mobilisation de ses services et l'établissement d'un programme spécifique afin qu'ils puissent contribuer à la valorisation de la destination « France » malgré la menace terroriste que nous connaissons.

Pour y parvenir, le ministre de l'intérieur nommera un préfet coordonnateur dont la mission sera de piloter l'action des directions et de décliner les axes d'action qui suivent.

---

### RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SECURISATION DANS LES ZONES TOURISTIQUES

**Renforcement de la sécurité dans les transports :** Renforcement des patrouilles embarquées dans les trains transfrontaliers et déploiement de patrouilles mixtes garde nationale / opérateurs dans les gares et lignes portant des flux touristiques majeurs, sur le modèle de la convention gendarmerie nationale – SNCF du 22 juillet 2014, permettant une présence de près de 2 000 patrouilles mixtes annuelles dans les régions Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Le renforcement des brigades européennes et des commissariats européens :** 32 sites ont été identifiés par la DGPN et la DGGN comme nécessitant le détachement de policiers étrangers en période de pic de fréquentation touristique.

---

### RENFORCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE VIDEO-PROTECTION POUR LES LIEUX ET SITES TOURISTIQUES ET CULTURELS

**Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sera abondé de 10 millions d'euros** dont :

- **5 M€ pour le déploiement de caméras de dernière technologie dans les principaux sites et aires touristiques non équipées à Paris et en Ile-de-France :** Paris (7 zones touristiques parisiennes), autoroute A1, Tunnel du Landy, abords du Stade de France, sécurisation des hôtels des portes de Paris accueillant des touristes internationaux.
- **5 M€ seront consacrés à la sécurisation des principaux établissements publics du ministère de la culture et de la communication** les plus fréquentés par les touristes.

Pour mémoire les 30 établissements publics culturels les plus fréquentés en France sont : la Cité de la musique / Philharmonie ; la Comédie-Française ; l'EP du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) ; l'Opéra-Comique ; l'Opéra national de Paris (ONP) ; sèvres - Cité de la céramique ; Théâtre national de Chaillot ; Théâtre national de l'Odéon ; Théâtre national de la Colline ; Palais de Tokyo ; Jeu de Paume ; Bibliothèque nationale de France (BnF) ; cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) ; Centre des monuments nationaux (Arc de Triomphe, Panthéon, Tours de Notre-Dame, Mont-Saint-Michel, etc.) ; Centre Pompidou – Paris ; Versailles ; Etablissement public du château de Fontainebleau ; Etablissement

public du domaine de Chambord ; Etablissement public du musée du quai Branly (EPMQB) ; Etablissement public du palais de la porte Dorée (EPPPD) ; Les Arts Décoratifs (et musée Nissim de Camondo) ; Musée des arts asiatiques Guimet ; Musée des civilisations de l'Europe et de la Méd.(MuCEM) ; Musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie ; Musée du Louvre ; Musée Henner – Moreau ; Musée national Picasso – Paris ; Musée Rodin ; la Réunion des musées nationaux et galeries du Grand Palais

---

#### ABONDEMENT DU FONDS D'URGENCE POUR LE SPECTACLE VIVANT

---

Le fonds d'urgence pour le spectacle vivant ayant fait ses preuves pour renforcer la sécurité des festivals en 2016, le Gouvernement a décidé de l'abonder de **4 millions d'euros**, sous réserve d'une contribution des partenaires historiques du fonds.

---

#### DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF PARAFE

---

Renforcement du dispositif de passage automatisé rapide aux frontières extérieures « PARAFE II ». Le système PARAFE (Passage Automatisé Rapide aux Frontières Extérieures), combiné à une technologie biométrique d'authentification basée sur l'empreinte digitale, simplifie les formalités de passage aux frontières.

87 nouvelles bornes parafes seront installées à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle d'ici 2020.

---

#### AMELIORER LA PRISE EN CHARGE

---

##### **Faciliter la prise de plainte par des commissariats et brigades mobiles :**

Acquisition de 30 fourgons-poste mobiles pour aller au-devant des touristes dans les sites particulièrement fréquentés et où des actes de délinquance à leur rencontre sont recensés. Cette mesure répond aux besoins des touristes en circuit organisé qui ne peuvent pas passer plusieurs heures dans un commissariat et qui ont cependant besoin d'obtenir un certificat pour se faire indemniser par leur compagnie d'assurance.

##### **Uniformiser pour le territoire national le logiciel d'aide à la prise de plaintes :**

Une application d'aide à la prise de plaintes est développée en 30 langues. Elle sera généralisée à toutes les forces de sécurité intérieure et intégrée aux tablettes de la police et gendarmerie nationales.

---

#### CREATION D'UNE STRUCTURE DE COORDINATION SECURITE TOURISME DANS CHAQUE DEPARTEMENT

---

Sous l'autorité des préfets de département, elle associera le directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) et le commandant de groupement de gendarmerie départementale et déterminera, avec les organisations professionnelles du tourisme, les exploitants publics et privés de sites touristiques et les transporteurs les mesures de sécurisation à mettre en œuvre.

Le préfet coordonnateur définira la méthode à décliner dans les territoires afin que l'action reste cohérente au niveau national.

---

## DEVELOPPEMENT D'OUTILS DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE POUR LES TOURISTES PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

---

Le préfet coordonnateur devra, en lien avec les professionnels du tourisme et les ministères en charge de la question :

- réaliser des brochures prodiguant conseils et bonnes pratiques aux touristes en plusieurs langues, en s'inspirant de l'existant ;
- apporter le concours des différents services du ministère de l'intérieur à la réalisation d'un film destiné aux professionnels du tourisme, attirant leur attention sur leur rôle d'acteurs de la prévention des agressions et vols envers les touristes.

---

## MISE EN PLACE D'UN LABEL « SECURITE SITE TOURISTIQUE » FRUIT D'UN PARTENARIAT ENTRE LES EXPLOITANTS DE SITES TOURISTIQUES PUBLICS OU PRIVES ET LES FORCES DE SECURITE INTERIEURE

---

Le préfet coordonnateur sera chargé d'arrêter la doctrine d'attribution du label que les préfets de département attribueront en début d'année civile après analyse et enseignements de la saison passée par les services de police et de gendarmerie ou après la signature d'une convention locale de sécurité. Ce label entérinera le travail commun entre l'opérateur et les forces de sécurité intérieure et constituera un vecteur visible et exportable de l'action volontariste d'œuvre pour la sécurisation des sites touristiques.

## 2/RENFORCER L'IMAGE DE LA FRANCE AUPRES DES TOURISTES FRANÇAIS ET DES CLIENTELES INTERNATIONALES

---

### 10 MILLIONS POUR LA PROMOTION INTERNATIONALE

---

Le comité interministériel a décidé de la répartition de l'effort exceptionnel de 10 millions d'euros pour renforcer les actions de promotion de Atout France sur les marchés internationaux qui vient s'ajouter aux 1,5 million d'euros déjà mobilisés. Les grands axes de ce plan de communication sont :

- un volet e-réputation afin d'amplifier les actions déjà entamées sur internet et sur les réseaux sociaux ;
- des campagnes à destination du grand public avec des actions renforcées sur les destinations les plus touchées par les baisses de fréquentation. Un renforcement de la présence et la visibilité de l'offre française sur les salons professionnels et grands publics ;
- une campagne destinée à renforcer la promotion de la saison culturelle 2017 à Paris et en Ile de France.

### UN DISPOSITIF DE COMMUNICATION POUR RELANCER LE TOURISME DES FRANÇAIS

---

Cette action de communication spécifique à destination des Français a pour objectif de donner envie aux Français de voyager en France et d'en faire une destination privilégiée plutôt que l'étranger. Il conviendra donc renouveler les raisons de croire dans les avantages de passer des vacances en France.

Digital et reposant sur les réseaux sociaux, ce dispositif financé par le Service d'Information du Gouvernement (SIG) est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2017, sur plusieurs vagues de communication correspondant aux périodes de choix des destinations des français.

Ce dispositif de communication sera complémentaire des actions de communication réalisées par les régions.

### 3/ SOUTENIR LES PROFESSIONNELS ET LES SALARIES DU SECTEUR

#### SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ACTEURS DES FILIERES HOTELLERIE CAFE RESTAURANT (HCR)

Dans le cadre des deux dispositifs de modernisation déjà existants, à savoir le **Fonds de modernisation de la restauration (FMR) et le Prêt rénovation hôtelière (PPRH) distribué par BPI France**, une bonification de ces prêts sera accordée pour financer l'accès gratuit à internet des clients dans les restaurants (bonification de 500 € par établissement) et la mise en place d'un système d'information, de réservations en ligne et de services de conciergerie dans les hôtels (bonification de 2 000 € par établissement).

**Un complément de financement de 1,75 million d'euros sera apporté à cet effet.**

#### PERMETTRE L'ACCES A L'ACTIVITE PARTIELLE CHAQUE FOIS QUE DE BESOIN

**Les demandes de recours à l'activité partielle ont fortement augmenté dans la filière depuis le début de l'année (18,5 M€ autorisés contre 12 M€ en 2015).**

Les services déconcentrés de l'Etat renforceront encore la promotion de ce dispositif (communications en ligne, contacts directs d'entreprises, réunions d'information collective) notamment à l'attention des plus petites entreprises. **De plus, une attention forte sera portée sur la formation des salariés pendant les heures chômées.** L'Etat conclura des conventions régionales avec les secteurs professionnels qui le souhaitent sur le modèle des expérimentations déjà menées qui ont permis l'accès à la formation pour plus de 1200 salariés en activité partielle en Ile de France.

#### RENFORCER L'ACCES A LA QUALIFICATION POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI EXERÇANT DES METIERS DU TOURISME

Avec l'appui du plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi, 19 000 personnes sont entrées en formation sur des métiers de l'hôtellerie restauration et du tourisme entre janvier et août 2016 (+50% par rapport à 2015) et 15 000 ont été formées aux langues étrangères. **Ces entrées en formation se poursuivent et seront proposées chaque fois que de besoin aux demandeurs d'emploi.**

Dans le cadre de ce plan également, **le dispositif de «validation des acquis de l'expérience» (VAE) sera mobilisé dans au moins neuf régions** (Occitanie, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Ile de France, PACA, Centre Val de Loire, Hauts de France, Normandie, Bretagne), qui ont identifié cette voie d'accès aux titres professionnels des métiers du tourisme parmi leurs priorités.

---

## ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES

---

L'Etat propose de cofinancer, par accord avec les branches professionnelles TPE/PME de la filière :

- des actions d'anticipation des effets sur l'emploi des transitions numérique et écologique
- des actions de professionnalisation et d'appui conseil en Ressources Humaines

La possibilité de mobilité professionnelle des salariés entre différentes activités et entre différents métiers au sein de la filière tourisme sera encouragée. **La contribution de l'Etat pourra s'élever à 750 k€ au niveau national** et s'articulera avec les actions régionales conduites par les DIRECCTE (plus de 2,5 M d'euros d'engagements pluriannuels en régions sur 2016 et 2017).

---

## PAIEMENT EN ESPECE

---

Pour les non-résidents, le plafond de paiement en espèce sera maintenu à 15 000 euros dès lors qu'ils effectueront des paiements pour les achats d'articles de luxe tels que définis à l'article L561-2 du code monétaire et financier.

---

## DETAXE

---

Le ministère de l'économie et des finances a lancé une étude sur les conditions de faisabilité d'un assouplissement des règles de détaxe pour les touristes internationaux. Les résultats de cette étude seront rendus avant la fin de l'année en concertation avec la profession.

## 4/POURSUIVRE LES EFFORTS EN FAVEUR DU DEPART EN VACANCES POUR TOUS

---

### RENFORCER LE DISPOSITIF DE DEPART EN VACANCES « SENIORS EN VACANCES » DE L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES.

---

Dans le cadre de sa politique sociale l'ANCV propose une aide au départ pour les retraités modestes (non imposables) à 70 000 personnes en 2016. Le Comité interministériel a décidé d'appuyer ce programme avec une dotation de 5,7 millions d'euros, pour permettre à 30 000 retraités modestes supplémentaires de partir en vacances en 2017.

### CONTRIBUER A DEVELOPPER L'UTILISATION DES CHEQUES-VACANCES.

---

Dans le cadre du projet de finances de la sécurité sociale pour 2017, les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les chèques vacances sont réaffirmées. La mise en œuvre du chèque-vacance pour les travailleurs non-salariés, et pour les employés à domicile, sera accélérée et promue auprès de ces publics.

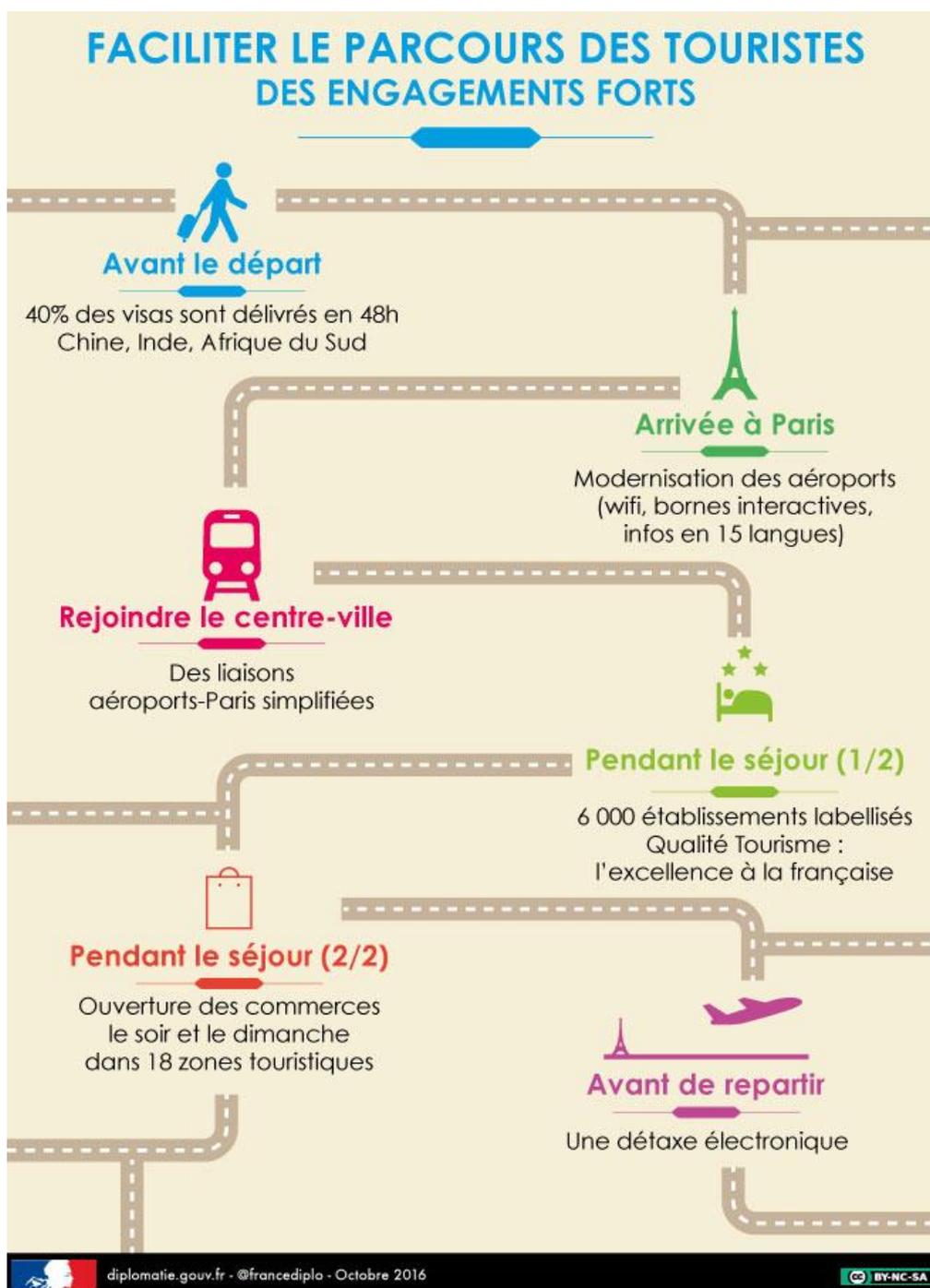
---

BILAN DES ACTIONS MISES EN  
PLACE DEPUIS 2012

---

## 1/ FACILITATION DU PARCOURS DES TOURISTES

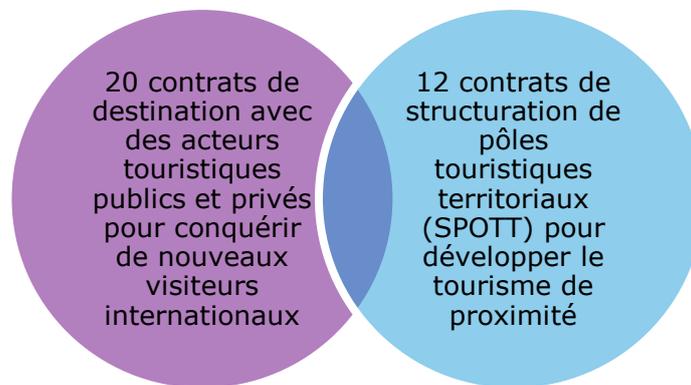
L'objectif : travailler sur chacun des maillons du parcours des touristes, supprimer les irritants et lutter contre les inconforts qui peuvent ternir l'expérience du voyageur, depuis la préparation de son voyage, jusqu'à son retour au domicile en passant par son expérience en France.



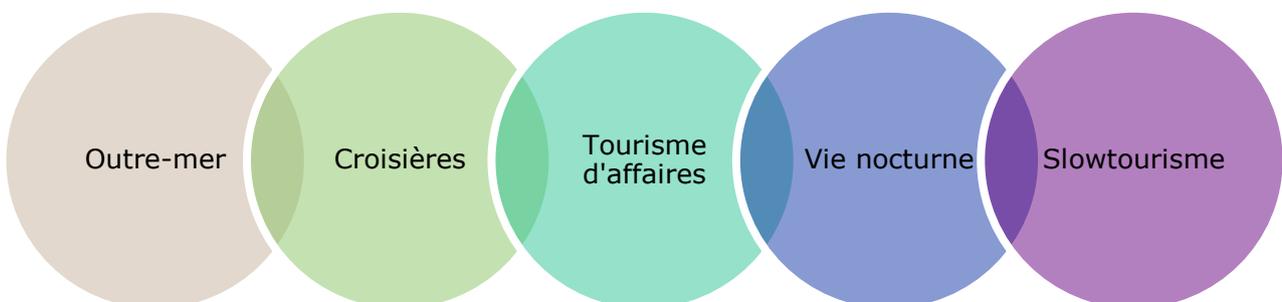
## 2/STRUCTURATION DE L'OFFRE ET PROMOTION

L'objectif : **faire émerger ou professionnaliser des filières porteuses pour le tourisme** et, surtout, rendre visible l'offre depuis l'international en tablant sur les marques et les thématiques les plus fortes et en mutualisant les moyens des acteurs publics et privés, trop souvent éparpillés.

### LES MARQUES



### LES THEMATIQUES



### 3/ FACILITER L'ACCES DES VACANCES AUX PUBLICS FRAGILES

Le Gouvernement a mis en place **plusieurs dispositifs d'aide au départ en vacances de publics spécifiques particulièrement touchés par le non-départ** : en 2015, les aides attribuées par l'ANCV ont représenté 26,31 millions d'euros pour les aides à la personne et 2,41 millions d'euros pour les aides aux équipements. 238 000 personnes ont bénéficié des programmes d'action sociale.

#### FACILITER L'ACCÈS DES VACANCES AUX PUBLICS FRAGILES

##### **5662 jeunes**

ont bénéficié du dispositif « Départ 18:25 ».

##### **60 425 séniors**

sont partis en vacances grâce  
au programme « Seniors en vacances ».

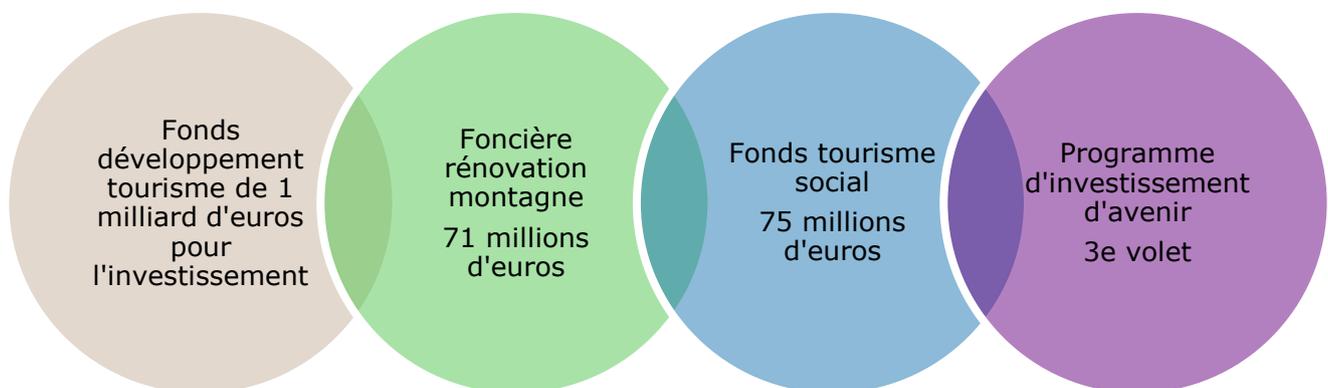
##### **4,15 millions de salariés**

ont bénéficié de chèques-vacances,  
soit 10 millions de personnes avec les familles.

## 4/ INVESTISSEMENT

---

Objectif : afin d'accueillir dans de bonnes conditions à la fois les touristes français et les touristes étrangers, **nos hébergements et infrastructures doivent être de qualité et en nombre suffisants dans l'ensemble de notre pays**, en zone rurale comme en montagne, sur le littoral comme dans les régions dédiée à l'œnotourisme, en métropole et dans les Outre-mer.



## 5/ DES MESURES DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ET DE RELANCE SUITE AUX ATTENTATS

---

